Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900450-20260605-2026060506-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

—

COMMUNE DE DIRINON

—

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

N° Délibération : 2026060506
Date de convocation : 29/05/2026
Date d'affichage : 09/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DIRINON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guillaume BODENEZ, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	18
Votants	19

Vote	
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Conseillers municipaux en exercice :

G. BODENEZ	A DEROZE-SIMERAY	M. PEDEN	B. BOUHIER	D.SALIOU
B. GAVARD	A. COLIN	N. FLOCH	S. LAIZET	S. MEVEL
F. PAYET	B. BRILLAULT	A. LE ROUX	L. HEULIN-COJEAN	L. KERDONCUFF-LANCHEZ
P. PRÖNNICKE	A. MADEC	M. BUES	M. LAHAYE	

Absents : M. Bruno GAVARD
Pouvoirs : M. Bruno GAVARD à M. Nicolas FLOCH

Secrétaire de séance : M. Nicolas FLOCH

G-1-2 Kervaly, cession d'une parcelle de 33m² à Finistère Habitat.

Monsieur le Maire rappelle que par acte du 20/06/1994, Finistère Habitat a acheté un terrain pour édifier des logements sociaux.

Finistère Habitat a commandé des travaux de division et de bornage.

A la suite de ces travaux de division, il apparait qu'un des jardins empiète sur le domaine communal pour une emprise de 33 m². Afin de mettre en cohérence les limites existantes avec le foncier détenu, Finistère Habitat a proposé d'acquérir cette parcelle à la commune.

Par lettre valant avis du 5 mai 2025, la direction immobilière de l'Etat (service des domaines) a retenu une valeur d'un € symbolique.

L'acquisition par Finistère Habitat à la commune se réalisera à titre onéreux pour un euro symbolique.

Les frais d'acte seront pris en charge par Finistère Habitat.

Les actes seront exonérés de droit d'enregistrement et de publicité foncière, en application de l'Article 1042 du Code Général des Impôts.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900450-20260605-2026060506-DE

- **Autorise la vente d'une parcelle de 33 m² à Finistère Habitat,**
- **Accepte que vente soit réalisé moyennant un prix de vente fixé à l'euro symbolique conformément à l'avis du servie des domaines du 05/05/2025,**
- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaire à la conclusion de vente.**

Le Maire,
Guillaume BODENEZ

Le secrétaire de séance,
Nicolas FLOCH

MAIRIE de DIRINON
29460

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 Contour de la Motte, 35044 Rennes), dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).